

## AVIS PUBLIC PROJET DE RÈGLEMENT ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 3496-2025-1

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 11 août 2025, le projet de règlement 3496-2025-1 modifiant le Règlement 3462-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir une partie des rues Gérard-Gévré et du Belvédère.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
1	Ajouter une nouvelle section pour assujettir le secteur des rues Gérard-Gévré et du Belvédère au règlement de PIIA, en précisant les travaux assujettis, les objectifs et les critères d'évaluation applicables.	N/A
2	Ajouter une nouvelle section pour assujettir le secteur des rues Gérard-Gévré et du Belvédère au règlement de PIIA, en précisant les travaux assujettis, les objectifs et les critères d'évaluation applicables.	N/A

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 19 août 2025 à 19 h**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Si vous avez des questions concernant ce projet, vous pouvez également nous faire parvenir, au cours de l'assemblée publique de consultation, vos questions via Facebook.

Ce projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contigües, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan de la nouvelle zone est joint au projet de règlement qui accompagne le présent avis.

Donné à Magog, le 12 août 2025

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière